

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze décembre deux-mil vingt et un s'est réuni à la Mairie le vingt et un décembre deux-mil vingt et un à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MORANCAIS Alain, Maire,

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E)- Représentés (R)

Alain MORANCAIS	P	Jean-Philippe RENAUDIN	P
Annie MENOUE	P	Christel MENARD	R
Sébastien HURTELOUP	P	Christophe REID	E
Odile BOULIDARD	P	Stéphane HAMARD	R
Béatrice RAGOT	P	Katy RICHARD	P
Gwénaëlle METIVIER	A	Hélène LEROY	P
Clément LEROUX	P		

Pouvoirs :

Stéphane HAMARD donne pouvoir à Katy RICHARD	Christel MENARD donne pouvoir à Jean-Philippe RENAUDIN
--	--

Secrétaire de séance : Madame Hélène LEROY

- Ouverture de la séance à 20h00 suivi par l'appel des membres du conseil municipal.
- Adoption du précédent compte rendu à l'unanimité

1) **Nomination agent coordinateur recensement :**

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Hélène ABERNOT en tant qu'agent coordinateur pour le recensement 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) **Nomination agents recenseurs et rémunération :**

Monsieur le Maire indique que pour le recensement, la commune doit avoir deux agents recenseurs. Mesdames RAYNAL Caroline, RABOT Marie Odile assureront le recensement du 20 janvier au 19 février 2022. Il est proposé la rémunération suivante :

- 1 € par feuille de logement
- 1,50 € par bulletin individuel
- 120 € de frais de transport
- Les deux demi-journées de formation et la tournée de reconnaissance au SMIC suivant le temps passé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Admission en non-valeur budget commune et assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture des documents de la trésorerie concernant les demandes d'admission en non-valeurs. Les montants s'élèvent à 1 045,01 € pour le budget communal et 541,35 € pour le budget assainissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les admissions en non-valeurs.

4) Décision modificative numéro 1 assainissement :

Monsieur le Maire indique que suite à l'admission en non-valeurs du budget assainissement il faut procéder à une décision modificative sur ce budget à savoir :

- Chapitre 11 : - 100 €
- Chapitre 65 : + 100 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Dématérialisation des demandes d'urbanisme :

A partir du 1^{er} janvier 2022, les démarches administratives liées à l'urbanisme devront être accessibles de manière dématérialisées. Ainsi, les pétitionnaires ne seront plus obligés de déposer leur demande de permis de construire (et autres autorisations d'urbanisme) sous la forme papier.

Seules les communes de plus de 3 500 habitants devront se doter d'un système de « téléprocédure », c'est-à-dire un dépôt organisé depuis un guichet numérique dédié.

Avec le soutien de son service instructeur de la Communauté de communes du pays fléchois, la commune souhaite permettre le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme, sur un portail spécifique dédié appelé « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » (GNAU).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

6) Questions et informations diverses :

- Vœux du maire : Annulation des vœux, réflexion à mener sur une soirée ultérieurement.
- Spectacle des enfants : Report à une date ultérieure.
- Voirie mitoyenne Verneil-Le-Chétif : Il est proposé que l'on conserve le partage tel qu'il est aujourd'hui. Un écrit sera fait entre les deux communes.
- Voirie mitoyenne Luceau : Il est proposé également de faire un écrit pour la voirie au lieu-dit Grand Chemin.
- Travaux aménagement bourg : Monsieur le Maire ainsi que la première adjointe ont rencontrés le petit courrier pour informer des travaux et ainsi faire de la publicité pour la DETR. La clôture a été posée.
- Dossier DETR : Aucun dossier pour l'année 2022.
- Cimetière : envisager l'achat d'un nouveau columbarium, ainsi que la végétalisation de certains espaces. Un temps va être pris avec les agents communaux.
- Portail cimetière : Le dossier avec l'assurance est ouvert.
- Associations : Manque de bénévolat, idée de faire une unique association en réunissant les membres actuels. Monsieur LEROUX relève l'importance de l'organisation qui en découlera. Il est suggéré de faire une rencontre avec les associations.

- Logements communaux : Madame Hélène LEROY soulève que certains radiateurs fonctionnent uniquement lorsque ceux-ci sont mis au maximum.
- Heure de fin : 22h45
- Prochain conseil municipal : 26 janvier 2022